

Le 15 mai 2019

**Par SDÉ, courriel et messenger**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**  
**Dossier Régie : R-4045-2018 / Notre référence R056133 JOT**

---

Chère consœur,

Suivant la décision D-2019-052 rendue par la Régie le 29 avril 2019 (la « Décision »), Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») dépose pour approbation le texte des *Tarifs d'électricité et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs* conformément à la Décision, en version française, pièce **HQD-4, document 1.1**. Le Distributeur mentionne que la version anglaise de ce texte suivra dans les meilleurs délais.

Afin d'en faciliter la lecture, le Distributeur dépose également un tableau montrant la correspondance entre la version révisée des *Tarifs d'électricité et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs* et la Décision, avec les précisions requises le cas échéant, le tout déposé comme pièce **HQD-4, document 2**.

Le Distributeur demande à la Régie d'approuver dans les meilleurs délais les *Tarifs d'électricité et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs*.

Finalement, le Distributeur mentionne à la Régie qu'il indiquera prochainement les sujets et le calendrier qu'il propose pour l'étape 3 du présent dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**, avocate

JC/